



DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

**SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 mars à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi  
18 mars 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et Montagne,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

Etaient présents :

**OBJET :**  
**Dénomination de voies**

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,  
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,  
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX,  
Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Pepa CAENEN à David DEROSSIS ;  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

C.M. 24.03.2025

- N°7 -

**DENOMINATION DE VOIES**

- Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal règle les affaires de la Commune ;
- Considérant l'intérêt de dénommer les voies de la Commune ;

Il est proposé de dénommer les voies suivantes :

Dénomination	Origine	Fin	Situation domaniale	N° voie
Chemin des fontaines de Nadal	Chemin de Nadal (Nadal Ouest)	Chemin de Latérie (Nadal)	Domaine public	Branche de la VC n°35
Chemin de Nadal	Route de Dorat – D 44 à Courty Bost	Chemin de Latérie – VC n°34	Domaine public	VC n°35
Chemin du Château des Molles	Rue Jean Moulin	Village des Molles	Domaine privé	Parcelle BE 0006

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- Approuve la dénomination des voies telle que présentée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,

Stéphane RODIER


